

**ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2022-164**  
**Travaux Télécom Seine Maritime Numérique Route du Mont à Droit**  
**à Saint-Wandrille-Rançon/Rives-en-seine**

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

- Vu
- Le Code de la Route,
  - Le Code de la Voirie Routière,
  - Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
  - L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
  - La demande en date du 30 novembre 2022 de l'entreprise LACIS - CHEZ SOGELINK - sise 69134 DARDILLY CEDEX pour des travaux Télécom Seine Maritime Numérique Route du Mont à Droit à Saint-Wandrille-Rançon/ Rives-en-Seine.

Considérant que :

- Pendant les travaux de remplacement d'un poteau Télécom Route du Mont à Droit à Saint-Wandrille-Rançon/Rives-en-Seine, il y a lieu de réglementer la circulation afin de garantir la sécurité publique des usagers, des riverains et des personnes œuvrant sur le chantier.

**ARRÊTE**

Article 1 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour une durée maximale de 30 jours et dès la mise en place par l'entreprise LACIS de la signalisation du chantier.

Le chantier devra impérativement être éclairé la nuit.

A l'issue du chantier, l'entreprise LACIS est tenue de remettre la voirie en l'état comme indiqué dans la permission de voirie jointe à cet arrêté.

Article 2 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Pour exécution :

- Monsieur l'Adjudant-Chef, Commandant la BTA de Rives-en-Seine,
- Mesdames et Messieurs les Gardes -Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,
- Monsieur le Directeur de la sécurité de la Prévention SDIS Yvetot,
- Madame La Présidente de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine - service Rudologie,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise LACIS.

Bastien CORITON  
Maire de Rives en Seine  
Le 1<sup>er</sup> décembre 2022 .



*Bastien Coriton*